



62

LUCE, le 9 avril 2005

Objet : rapport d'observations définitives SEIPC

Monsieur le Président,

Par courrier du 11 mars 2005, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre sur la gestion du syndicat mixte électrique intercommunal du Pays Chartrain pour la période 1997 - 2001.

Je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce document et que j'ai pris les dispositions nécessaires pour mettre en place une commission consultative des services publics locaux, et de mon intention de suivre les remarques formulées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat

Philippe CLEMENT

Monsieur le Président
De la Chambre Régionale des Comptes
15 rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS